FIRME TURNIER 60, Rue Mérisier Delmas 48, Port-au-Prince République d'Haïti

ERNST & YOUNG (RACINE) 22, Rue Ramez Bourgi BP 545 - Dakar République du Sénégal

Banque de la République d'Haïti (BRH)

Rapport d'audit sur les états financiers

Exercice clos le 30 septembre 2011

FIRME TURNIER 60, Rue Mérisier Delmas 48, Port-au-Prince République d'Haïti ERNST & YOUNG (RACINE) 22, Rue Ramez Bourgi BP 545 - Dakar République du Sénégal

Banque de la République d'Haïti (BRH)

Rapport d'audit sur les états financiers

Exercice clos le 30 septembre 2011

Madame, Messieurs les Administrateurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Banque de la République d'Haïti (BRH) pour l'exercice clos le 30 septembre 2011.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joint de la BRH comprenant le bilan au 30 septembre 2011, ainsi que le compte de pertes et profits, l'état de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et les notes annexes (ci-après désignés « les états financiers »). Ces états financiers ont été établis par le Management conformément aux principes et méthodes comptables édictés par la BRH qui sont décrits dans les notes annexes.

Responsabilité du Management dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le Management de la BRH est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes et méthodes comptables édictés par la BRH, ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles que définies par l'International Federation of Accountants (IFAC), à l'exception des limitations (1) à (4) décrites ci-après. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Management, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

Justification de l'opinion avec réserves

(1) Participation TELECO

La quote-part de la BRH dans les résultats annuels enregistrés par la TELECO s'élève à un montant cumulé de G.1 900 millions au 30 septembre 2011. Ce montant a été déterminé sur la base d'états financiers non audités de la TELECO. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la correcte évaluation du placement TELECO comptabilisé dans les livres de la BRH.

(2) Non assistance à l'inventaire physique des encaisses

Nous n'avons pas assisté à l'inventaire physique des encaisses au 30 septembre 2011 du fait que notre désignation comme auditeur est intervenue le 9 mars 2012. Compte tenu du délai entre la date de clôture et la date de notre intervention, nous n'avons pas été en mesure de mettre en œuvre des procédures alternatives adéquates.

(3) Immobilisations corporelles

Lors de nos travaux de validation, nous n'avons pas pu nous assurer de la réalité et de la correcte évaluation de certaines immobilisations de la BRH, dont la valeur nette comptable s'établit à G.180 millions au 30 septembre 2011. En effet, ces immobilisations autres que des immeubles n'ont pas fait l'objet d'un inventaire physique depuis plus de cinq (5) ans et nous n'avons pas pu mettre en œuvre des procédures alternatives.

(4) Fonds de pension BRH

Le compte « 496400 Fonds de pension BRH » présente un solde créditeur de G.539 millions au 30 septembre 2011. Ce solde comprend un approvisionnement de G.500 millions décidé par le Conseil d'Administration au mois d'août 2011, « en attendant une nouvelle évaluation actuarielle pour déterminer de façon définitive les obligations de la BRH envers le fonds ». Selon les informations recueillies cette étude actuarielle est en cours.

Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur les éventuels ajustements qu'il aurait fallu comptabiliser au 30 septembre 2011, pour déterminer le montant exact de la dette envers le personnel au titre de ce fonds.

Opinion avec réserves

A notre avis, à l'exception de l'incidence éventuelle des points évoqués au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserves » ci-dessus, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de la BRH au 30 septembre 2011, de son patrimoine, de ses résultats et de la variation de la situation financière pour l'exercice clos à cette date, conformément aux règles et méthodes comptables décrites dans les notes annexes.

FIRME TURNIER

Antoine Lionel TURNIER
Associé

ERNST & YOUNG (RACINE)

Makha SY Associé

Le 1er août 2012

Sommaire

Rapport d'audit sur les états financiers	1-4
Etats financiers au 30 septembre 2011	6-69
Bilan	6
Compte de pertes et profits	7
Etat de variation des capitaux propres	8
Tableau des flux de trésorerie	9
Notes annexes aux états financiers	10
1. Règles et méthodes comptables de la BRH	10-22
2. Informations sur le bilan	23-63
3. Informations sur le compte de pertes et profits	64-67
4. Divers	68-69

Etats financiers au 30 septembre 2011

Bilan

	,		milliers de Gourdes)		
		00/00/00/	20/20/2017	Variatio	
	Notes	30/09/2011	30/09/2010	Valeur	%
ACTIF					
		04.500	(0.055	10.55	270
Avoirs en or	4	86 580	68 256	18 324	27%
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	5	4 398 933	4 286 169	112 764	3%
Avoirs en monnaies étrangères	6	77 282 113	67 263 572	10 018 541	15%
Participations dans les organismes internationaux	7	2 225 266	2 088 295	136 971	7%
Placements locaux	8	275 000	275 000	-	0%
Prêts et avances au gouvernement et aux collectivités	9	40 186 920	40 381 281	(194 361)	1%
Prêts et avances aux particuliers et aux autres institutions	10	2 015 350	1 851 033	164 317	9%
Prêts et avances aux institutions financières monétaires et non monétaires	11	103 811	223 268	(119 457)	(54)%
Immobilisations	12	3 967 236	3 859 872	107 364	3%
Autres actifs	13	1 495 067	1 790 345	(295 278)	16%
TOTAL		132 036 276	122 087 091	9 949 185	8%
PASSIF					
Billets et monnaies en circulation	14	21 328 131	19 655 928	1 672 203	9%
Comptes d'engagements	15	85 781 159	79 821 688	5 959 471	7%
Engagements envers le FMI	16	5 182 418	4 553 345	629 073	14%
Contributions et engagements de l'Etat haïtien sur participation au capital des organismes financiers internationaux	17	2 970 735	2 814 795	155 940	6%
Autres passifs	18	14 243 148	11 859 338	2 383 810	20%
Provisions pour risques et charges		195 787	0	195 787	100%
Réserves de réévaluation de change	19	4 171 602	3 974 218	197 384	5%
Réserves générales	20	(1 523 956)	68 188	(1 592 144)	(2 335%)
Allocations DTS	21	874 280	852 178	22 102	3%
Réserve de réévaluation de l'or	22	116 007	97 684	18 323	19%
Réserve allocation spéciale retraite	23	97 629	44 646	52 983	119%
Capital et réserves	24	1 256 282	1 256 282	0	O%
Résultat des exercices antérieurs	25	(2 911 937)	(3 058 711)	146 774	5%
Résultat		254 991	147 512	107 479	73%
TOTAL		132 036 276	122 087 091	9 949 185	8%

Comptes de pertes et profits

			(E11111111	<u>iers de Gour</u>	ues)
				Variati	on
	Notes	30/09/2011	30/09/2010	Valeur	%
Produits des opérations avec l'étranger: Intérêts Produits des placements, prêts et avances à l'État		1 813 929	1 340 928	473 001	35%
Haïtien		1 099 899	1 099 883	1	0%
Produits des opérations de crédit		86 944	148 119	(61 175)	-41%
Intérêts débiteurs payés sur bons BRH	i	64 701	219 201	(154 500)	-71%
Autres dépenses d'intérêts		-	26 484	(26 484)	-100%
Résultat net d'intérêts	26	2 936 071	2 343 245	592 826	25%
Dividendes		4 224	2 771	1 453	52%
Gains sur ventes des valeurs mobilières		152 143	-	152 143	100%
Pertes sur ventes des valeurs mobilières		147985	327 335	(179 350)	-55%
Résultat sur ventes de valeurs mobilières	27	4 158	-327 335	331 493	-101%
Produit net bancaire		2 944 453	2 018 681	925 772	46%
Autres produits	28	162 288	174 807	(12 519)	7%
Gain extraordinaire		42 150	82 081	(39 931)	49%
Résultat opérationnel		3 148 891	2 275 569	873 322	38%
Entretien de la circulation fiduciaire		291 960	302 733	(10 773)	-4%
Rémunérations et charges sociales		1 884 116	1 082 434	801 682	74%
Dépenses administratives		299 844	236 810	63 034	27%
Dotation aux amortissements		135 920	137 657	(1 737)	-1%
Dépenses relatives à la gestion des actifs		44 255	42 148	2 107	5%
Dons		29 956	15 867	14 089	89%
Autres dépenses		1 151	82 513	(81 362)	-99%
Pertes nettes dues au séisme		}	121 000	(121 000)	-100%
Dotations pour pertes de valeur sur prêts	j	10 911	106 895	(95 984)	-90%
Dotations pour risques et charges		195 787	-	195 787	100%
Charges d'exploitation générale	29	2 893 900	2 128 057	765 843	36%
Revenu net de l'exercice	İ	254 991	147 512	107 479	73%

Etat de variation des capitaux propres

(En initiers de Go							
	Capital	Réserves légales	Réserves spéciales	Réserve pour réévaluation d'immeubles	Total capitaux propres		
Solde au 30/09/2010	50 000	74 454	412 825	719 003	1 256 282		
Affectations	-	-	-	-	-		
Prélèvements Réévaluation	-	-	- -	•	-		
Solde au 30/09/2011	50 000	74 454	412 825	719 003	1 256 282		

Tableau des flux de trésorerie

	(E)	n milliers de Gourdes)
	2011	2010
Activités d'exploitation		
Revenu net de l'exercice Eléments de conciliation du revenu net aux liquidités résultant des activités d'exploitation	254 991	147 512
Dotations aux amortissements	135 920	137 655
Perte sur dispositions d'immobilisations	-	14 652
Provisions pour pertes de valeur sur prêts Effet de change suite a la réévaluation de la participation des organismes	60 754	102 362
financiers internationaux Changements dans les éléments d'actif et de passif résultant des activités d'exploitation	(58 445)	(65 440)
Augmentations des prêts et avances, net	(1 035 116)	(6 019 112)
Billets en monnaies en circulation	1 721 595	3 992 205
Engagements en devises	5 188 591	14 088 186
Contributions et engagements envers les organismes financiers internationaux	922 085	(7 283 772)
Engagements envers les banques créatrices de monnaie	(2 081 556)	5 394 974
Dépôts du Gouvernement Central	5 155 519	7 418 285
Engagements envers les autres institutions	(1 482 740)	2 257 809
Changements dans les autres éléments d'actif, de passif et de réserves	2 780 722	10 820 896
Liquidités provenant des activités d'exploitation	11 562 320	31 006 212
Activités d'investissement		
Augmentation des placements étrangers	(19 871 934)	(6 071 449)
(Augmentation) diminution des placements locaux	275 000	
Acquisitions d'immobilisations nettes	(238 058)	(21 156)
Remboursement d'assurance	17 696	82 081
Liquidités utilisées dans des activités d'investissement	(19 817 296)	(6 010 524)
Augmentation (Diminution) nette des liquidités	(8 254 974)	24 995 688
Liquidités au début de l'exercice	32 752 610	7 756 922
Avoirs en devises à la fin de l'exercice	24 497 636	32 752 610

Notes annexes aux états financiers

Règles et méthodes comptables de la BRH

Note 1 - Cadre juridique et activités

La Banque de la République d'Haïti (BRH), dont le Siège est sis à la rue du Quai à Port-au-Prince (Haïti), est un organisme public autonome, constitué par l'Etat Haïtien, par la loi du 17 août 1979, modifié en ses articles 9 et 17 par le décret du 28 mars 1985. Son capital social n'est pas divisé en actions. Il est détenu par l'Etat Haïtien et peut être augmenté selon les besoins de l'institution.

La loi du 17 août 1979 portant création de la BRH stipule en son article 6 que celle-ci est dirigée par un Conseil d'Administration dont les membres sont nommés pour une période de trois (3) ans, renouvelable par arrêté du Président de la République. Conformément aux dispositions de la Constitution de 1987, ils sont ratifiés par le Sénat de la République.

La BRH est une Banque Centrale et, à ce titre, a pour objet de :

- promouvoir dans le domaine de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables au développement de l'économie nationale;
- encourager le développement et l'utilisation la plus complète et la plus efficace des ressources productives du pays;
- adapter les moyens de paiement et la politique de crédit aux besoins légitimes de l'économie haïtienne et, en particulier, à la croissance de la production nationale ;
- aider à éviter toutes tendances inflationnistes, spéculatives et déflationnistes qui seraient nuisibles aux intérêts permanents de la nation ;
- conseiller le Gouvernement en matière de politique monétaire, dans le but principal de maintenir, à l'intérieur du pays, la stabilité relative des prix et à l'extérieur, la croissance des échanges;
- faciliter l'expansion du commerce intérieur et extérieur en vue de contribuer à l'instauration et au maintien d'un niveau élevé de l'emploi et du revenu réel ;
- assurer l'administration et la gestion des réserves de changes, veiller à l'application des dispositions légales et réglementaires relatives aux institutions financières ;

- contrôler et orienter la circulation et la distribution du crédit ;
- émettre des billets de banque, frapper des pièces métalliques et créer de la monnaie scripturale ;
- exercer toutes les activités de banquier de l'Etat, d'agent financier et fiscal pour toutes ses opérations de caisse et de crédit.

La BRH utilise divers instruments dans la mise en œuvre de la politique monétaire, dont l'objectif fondamental demeure la stabilité des prix. Son principal canal de gestion monétaire est, depuis 1996, la vente aux banques de la place des bons qu'elle émet.

La BRH mène des négociations avec le Ministère de l'Economie et des Finances en ce qui a trait au niveau et aux conditions de financement du déficit budgétaire. Ces ententes se matérialisent, en général, par des accords signés entre le Gouverneur de la BRH et le Ministre de l'Economie et des Finances.

Au plan de la réglementation et de la supervision bancaires, la BRH, conformément aux articles 29 à 32 de sa loi organique et à l'article 43 du décret du 14 novembre 1980 réglementant le fonctionnement des banques, a le pouvoir d'inspecter celles-ci et de les soumettre à un régime de normes prudentielles.

En sa qualité de banquier de l'Etat (article 37 de la loi organique), la BRH tient le compte courant de toutes les institutions et collectivités publiques. Elle se charge de la collecte des recettes de l'Etat et encaisse directement pour le compte de celui-ci les taxes internes et les droits de douane. Elle fait aussi fonction de gardienne des titres appartenant à ces entités (article 38 de la loi organique).

Pour l'exécution de ces opérations, la BRH est organisée en un réseau comportant un Siège et une succursale au Cap-Haïtien. La BRH s'est orientée vers une organisation interne destinée à faciliter la mise en œuvre de sa stratégie de modernisation.

Note 2 - Principes et méthodes comptables

2.1 - Référentiel comptable en vigueur au 30 septembre 2011

Les états financiers de la Banque de la République d'Haïti ont été élaborés conformément aux dispositions de la loi organique du 17 août 1979 et suivant la méthode de comptabilité d'exercice. Ils sont libellés en Gourde qui est la monnaie nationale Haïtienne.

2.2 - Exercice

La durée de l'exercice est de douze mois. L'exercice débute le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

2.3 - Principes comptables

Les principes comptables suivants sont appliqués :

- · comptabilité d'engagement,
- intelligibilité,
- pertinence,
- · fiabilité,
- · comparabilité.

2.4 - Méthode d'évaluation

Les états financiers sont préparés sur la base de la valeur de marché pour l'or, des titres et des éléments d'actif et de passif libellés en devises inscrits au bilan, ainsi que du coût historique pour les autres rubriques

2.5 - Estimations et jugements

Lors de la préparation de ces états financiers, la Direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui affectent l'application des normes comptables et les montants des éléments d'actif et de passif déclarés et la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers ainsi que les résultats de l'exercice. Les résultats actuels peuvent être différents de ces estimations.

Les estimations comptables et hypothèses sont revues périodiquement. L'effet de révisions d'estimations comptables est imputé à l'exercice au cours duquel ces révisions ont lieu ainsi qu'aux exercices futurs affectés.

La Direction établit une provision pour pertes de valeur sur prêts en fin d'exercice qui représente une estimation de la perte de valeur réelle sur le portefeuille de prêts à cette date. Cette provision est établie en prenant en considération les éléments probants spécifiques tels que les arriérés de remboursement, la valeur des garanties, les possibilités de recouvrement futur, et la situation économique de l'emprunteur qui ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un prêt spécifique ou d'un groupe de prêts avec un risque similaire.

2.6 - Effets des transactions et évènements

Les effets des transactions et autres évènements sont pris en compte dès que ces transactions et évènements se produisent.

Par ailleurs, en raison du découpage de l'activité en exercices comptables, les transactions et autres événements sont rattachés à l'exercice qu'ils concernent effectivement et à celuici seulement. Dans ce cadre, les produits sont comptabilisés dès qu'ils sont acquis et les charges au fur et à mesure qu'elles sont engagées.

2.7 - Opérations en devises

Les transactions en devises étrangères sont initialement comptabilisées aux cours de change en vigueur à la date de transaction. En fin de mois, les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur en fin de période. Les gains ou pertes de change, qui en découlent, sont enregistrés dans un compte de réserve « Réserve de réévaluation de change », conformément à l'article 56 de la loi organique.

2.8 - Impôts et taxes

Conformément à l'article 63 de la loi organique, la BRH est exonérée du paiement des droits et taxes de l'Etat ou des communes à l'occasion de toutes opérations qui lui sont propres. De même, elle bénéfice de l'exemption des droits à l'occasion de ses importations y compris matériels, équipements, lubrifiants, carburants.

2.9 - Avoirs en or

L'or est valorisé au cours en vigueur à la date du bilan. Les gains et les pertes résultant de cette valorisation sont inscrits à la réserve de réévaluation. Le stock d'or n'est pas porteur d'intérêts. L'avoir en or fait partie des réserves nettes de change en accord avec l'article 52 de la loi organique de la BRH.

2.10 - Avoirs sur le FMI, engagements envers le FMI

La BRH est l'agent fiscal de l'Etat Haïtien auprès du Fonds Monétaire International (FMI). Elle est en même temps le dépositaire des Gourdes détenus par le FMI. En vertu de la loi du 19 septembre 1952, la Banque représente le Gouvernement Haïtien en toute négociation ou transactions avec le Fonds. Toutes les transactions entre le Gouvernement et le Fonds sont inscrites dans les livres de la BRH.

Les différences résultant des opérations de la BRH avec le Fonds sont supportées par le Gouvernement Haïtien et sont comptabilisées au bilan dans le compte «Avance différence de change FMI ».

Les opérations avec le FMI sont libellées dans la monnaie du FMI, à savoir le Droit de Tirage Spécial (DTS).

Les opérations et transactions de l'Etat Haïtien avec le FMI concernent le compte de Droit de Tirage Spécial (DTS), le compte de ressources générales et les comptes administrés.

La position de réserve au FMI est la différence entre les quotes-parts de l'Etat et sa souscription en monnaie nationale, compte non tenu des tirages au titre des ressources générales (avoirs exclus ou recours aux crédits du FMI).

Les DTS détenus sont des avoirs à vue de la BRH sur le FMI.

Les avoirs du FMI en monnaie nationale (comptes FMI n° 1, FMI n° 2 et FMI compte titres) font l'objet d'une réévaluation mensuelle sur la base du cours en vigueur et le 30 avril de chaque année, sur la base du cours représentatif du DTS communiqué par le FMI. Les gains et pertes de réévaluation sont inscrits au compte « Avances différence de change FMI » ;

Les tirages effectués par l'Etat auprès du FMI sont reçus et enregistrés dans les comptes dépôt à vue de la BRH à la Federal Reserve Bank en dollars, d'une part, et dans les comptes d'engagements envers le FMI en DTS, d'autre part. Au moment des tirages, les différences entre les montants versés à l'Etat et la dette vis-à-vis du FMI, sont portées directement au compte « Avance Différence de change FMI ».

Les DTS détenus sont des avoirs à vue de la BRH sur le FMI.

Les avoirs du FMI en monnaie nationale (comptes FMI n° 1, FMI n° 2 et FMI compte titres) font l'objet d'une réévaluation annuelle, le 30 avril de chaque année, sur la base du cours représentatif du DTS communiqué par le FMI. Les gains et pertes de réévaluation sont inscrits dans le compte « Avance Différence de change FMI » au bilan.

A la clôture de chaque période mensuelle, les avoirs du FMI en DTS sont réévalués sur la base du cours du DTS/Gourdes de fin de mois.

Les DTS détenus, les tirages sur les comptes administrés et les allocations de DTS sont convertis en Gourdes sur la base du cours de change en vigueur lors des transactions. Les différences résultant de réévaluations périodiques sont portées au compte « Avance différence de change FMI ».

2.11 ~ Participations, contributions et engagements dans les autres organismes financiers internationaux

Conformément à l'article 2, alinéa 10, et l'article 61, alinéa 2 de la loi du 17 août 1979, la BRH enregistre dans ses livres les participations de la République d'Haïti dans les différents organismes internationaux. Le Gouvernement Haïtien a souscrit au capital de différents organismes financiers internationaux. Les montants payés à titre de capital sont reflétés comme des contributions, et les montants non encore versés sont reflétés comme des engagements. Ces transactions sont gérées par la BRH à titre de fiduciaire et sont réévaluées aux taux de change de la fin de l'exercice. L'effet de change résultant de la réévaluation des actifs et passifs de l'État Haïtien est enregistré au bilan dans le compte « Réserves de réévaluation de change ».

2.12 - Placement à la Télécommunication d'Haïti (TELECO)

La BRH détient 97% des actions de la TELECO et le Gouverneur de la BRH est le président du Conseil d'Administration de cette institution. Les titres de participation détenus sur la TELECO ont été initialement comptabilisés à leur coût d'acquisition. La valeur comptable de ces titres est ajustée en y incluant la quote-part de la BRH dans les résultats annuels enregistrés par la TELECO. Depuis 2001, en l'absence d'états financiers audités de la TELECO, la valeur comptable du placement à la TELECO n'a pas connu d'évolution.

2.13 - Avoirs en monnaies étrangères

Les réserves de change de la BRH sont investies en comptes à vue, en comptes à terme et dans des actifs obligataires.

2.13.1 - Portefeuille - titres

Dans le cadre de la stratégie globale de gestion de son portefeuille, la BRH détient des valeurs mobilières de placement. La BRH a choisi un système de gestion par administrateurs externes de portefeuille (gestion déléguée). Les gérants de portefeuille peuvent bénéficier de pouvoirs discrétionnaires ou peuvent être sujets à des limitations strictes, concernant la sélection des placements.

Ces placements sont disponibles à la vente.

· Actifs financiers disponibles à la vente

Ce sont des actifs financiers détenus dans le but d'avoir des liquidités disponibles. Ils sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition, coupons courus et frais d'acquisition inclus, et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. La variation de juste valeur est constatée directement en capitaux propres dans le compte « Réserve de réévaluation de change ».

2.14 - Prêts et avances au Gouvernement et aux collectivités

Les crédits à l'Etat Haïtien représentent un financement au Secteur Public ainsi que les prêts et avances en comptes courants au Gouvernement, aux collectivités locales et aux entreprises publiques. Ils sont évalués au coût. La BRH n'enregistre pas de perte de valeur sur les crédits à l'Etat Haïtien et aux entreprises publiques à moins de désaccords spécifiques. Les revenus d'intérêts sur ces prêts, avances et placements sont comptabilisés sur une base d'exercice.

2.15 - Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, avec possibilité de réévaluation.

Les réévaluations sont effectuées par des experts en évaluation.

L'écart de réévaluation est imputé aux capitaux propres sous une rubrique séparée en contrepartie des comptes d'immobilisations.

Suite au séisme du 12 janvier 2010, les pertes sur les immeubles de la Banque qui ont subi des dommages ont été évaluées et enregistrées dans les livres de la BRH.

A l'exception des terrains, des constructions en cours, les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée estimative de leur vie utile.

Les durées de vie retenues sont les suivantes :

Immobilisations	Durées de vie utile (en mois)
Terrains	Non amortissable
Bâtisses	240
Mobilier et matériel de bureau	60
Matériel informatique	60
Logiciel informatique	12
Matériel roulant	48
Equipements	60
Installations	60
Aménagements, Extensions, Agrandissements	60

Les immobilisations entièrement amorties demeurent inscrites au bilan dans un compte distinct « Biens totalement amortis » aussi longtemps qu'elles subsistent. Les immobilisations figurent au bilan à leurs valeurs nettes.

2.16 - Stocks de billets neufs en transit

A l'achat, les signes monétaires sont comptabilisés en engagements hors bilan au prix d'achat, auquel viennent s'ajouter les frais de transport.

A l'émission, les quantités de signes monétaires émises sont valorisées selon la méthode FIFO et comptabilisées au bilan. A la clôture de l'exercice, les billets et monnaies non émis sont traités comme des stocks. Ils font l'objet d'un inventaire physique et sont valorisés selon la méthode FIFO.

2.17 - Billets et monnaies en circulation

Les billets et pièces de monnaie en circulation sont analysés comme des dettes envers les détenteurs. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur faciale ou valeur nominale.

2.18 - Comptes d'engagements

Les comptes à vue (dettes à vue) et les dépôts auprès de la BRH sont inscrits au bilan à leur valeur nominale et ne sont pas rémunérés.

2.19 - Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée lorsque la BRH a une obligation réglementaire, implicite ou juridique qui résulte d'un événement passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Conformément au principe de prudence, des provisions sont aussi constituées pour tous les risques potentiels liés à certains comptes d'actif (actifs non performants).

2.20 - Fonds de retraite et prime de séparation

La dépense annuelle pour le fond de retraite et primes de séparation est établie en fonction d'un taux de contribution fixé par la Direction.

2.21 - Reserve de réévaluation de change

L'article 56 de la loi organique de la BRH précise que les gains et les pertes, qui résultent de la réévaluation des avoirs et des engagements de la BRH détenus en devises ou en or, doivent être comptabilisés à un compte dénommé "Réserve de réévaluation" présenté au bilan au niveau du capital et réserves.

2.22 - Réserve pour réévaluation d'immeubles

La réserve de réévaluation d'immeubles. Le solde de ce poste sera viré à la réserve spéciale quand les immeubles seront comptabilisés. Toute moins-value résultant de la réévaluation est enregistrée directement comme une dépense à l'état des résultats à moins qu'elle ne soit relative à une plus-value existante pour un même immeuble déjà réévalué. Le cas échéant, cette moins-value sera affectée préalablement au poste de réserve de réévaluation-terrains et immeubles.

2.23 - Réserves générales

Ce poste enregistre les pertes et gains latents qui résultent des réévaluations périodiques du portefeuille de titres de la BRH.

2.24 - Distribution des profits nets

Selon l'article 59 de la loi régissant la BRH, les résultats nets doivent être distribués de la manière suivante : 25 % au Trésor Public, 10 % à la réserve légale et le solde à des réserves spéciales destinées aux fins d'investissements, de placements, d'agrandissement et autres, tel que fixé par le Conseil d'Administration. En 2010 et 2009, le Conseil d'Administration a convenu avec le Ministère de l'Economie et des Finances de ne pas effectuer de distribution à l'Etat en vue d'éponger les pertes antérieures et de constituer les réserves nécessaires à la recapitalisation de la BRH, tel que prévu dans le cadre d'accords avec les partenaires internationaux.

2.25 - Gestion des risques

La BRH est exposée à des risques variés qui sont les suivants :

- Risque de marché : risque de perte due aux changements dans les prix et aux taux de marché (cours de l'or, cours de change et taux d'intérêt) ;
- Risque de contrepartie : risque de perte due à l'incapacité des contreparties de la Banque de faire face à leurs obligations financières ;
- Risque opérationnel : risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance des procédures, des personnes, des systèmes internes ou d'évènements extérieurs.

La gestion des risques est centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier et a pour objet d'en minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances de la BRH.

2.26 - Reconnaissance des produits et des charges

La reconnaissance des produits et des charges est effectuée selon les règles suivantes :

- les produits et les charges sont pris en compte au cours de l'exercice pendant lequel ils sont réalisés, acquis ou dus ;
- les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de la date de transaction :
- les plus-values et moins-values latentes sur les instruments financiers liées aux taux d'intérêt et aux prix du marché, sont comptabilisées au bilan dans le compte « Réserves générales »;
- les écarts de conversion sur les devises étrangères sont comptabilisés au bilan dans le compte « Réserves de réévaluation de change ».

2.27 - Evénements postérieurs à la date de clôture

Les événements significatifs ayant un lien prépondérant et direct avec une situation qui existait à la date de clôture des comptes, donnent lieu à un ajustement des montants comptabilisés dans les états financiers. A cet égard, les actifs et les passifs font l'objet d'un ajustement pour tenir compte d'évènements significatifs survenus entre la date de clôture et la date d'approbation des états financiers. Ceux concernant des situations apparues postérieurement à la date de clôture, sont mentionnés dans les notes annexes, avec une estimation de leur incidence financière.

2.28 - Changement de méthodes, d'estimations comptables

Aucun changement de méthode ou d'estimation comptables n'est intervenu en 2011.

Note 3 - Cours des monnaies étrangères et prix de l'Or

Monnaies étrangères et or	30/09/2011 (en Gourdes)	30/09/2010 (en Gourdes)	Variation (en %)
1 Dollar des Etats-Unis (USD)	40,8742	39,9405	2,34%
1 Euro (EUR)	54,7224	54,4509	0,50%
1 Droit de Tirage Spécial (DTS)	0,01566658	0,01608881	-2,62%
1 Once d'or	66 396	68 256	-2,73%

Informations sur le bilan

Bilan - Actif

Note 4 - Avoirs en or

Cette rubrique s'analyse comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	(2.1)				nord ad doarade,
	30/09/2011		30/0	9/2010	Variation
		En milliers de		En milliers de	En milliers de
	En onces	gourdes	En onces	gourdes	gourdes
Or en dépôt à la Fédéral Reserve Bank	1 308	86 580	1 308	68 256	18 324
Total	1 308	86 580	1 308	68 256	18 324

Cette rubrique enregistre les avoirs en or détenus par la BRH, à la Federal Reserve Bank of New York. Le stock d'or est réévalué mensuellement sur la base du cours de l'once d'or affiché sur le site Bloomberg. L'écart entre la valeur réévaluée du stock d'or et sa valeur comptable est enregistré au compte « 533000 Réserve de réévaluation or », au passif du bilan.

Aucune transaction n'a été effectuée au cours de l'exercice 2011. L'évolution du solde par rapport à l'exercice précédent résulte de l'appréciation du cours de réévaluation de l'once d'or qui est passé de G.52 202 au 30 septembre 2010 à G.66 216 au 30 septembre 2011.

Note 5 - Avoirs sur le Fonds Monétaire International (FMI)

La rubrique « Avoirs sur le Fonds Monétaire International » comprend la position de réserve et les avoirs en DTS et se détaille comme suit :

	30/09/2011		30,	/09/2010	Variation
		En milliers de		En milliers de	En milliers de
	En DTS	gourdes	En DTS	gourdes	gourdes
Position de réserve	68 04 <u>7</u>	4 343	68 047	4 229	114
Avoirs en Droits de Tirages					
Spéciaux	68 848 342	4 394 590	68 891 318	4 281 940	112 650
Total	68 916 389	4 398 933	68 959 365	4 286 169	112 764

Position de réserve

Constitué en 1945, le FMI a été investi par ses textes fondateurs de la mission statutaire de restaurer la stabilité du système monétaire international. Les opérations de l'Etat Haïtien avec le FMI (le Fonds) sont régies par l'article VIII des statuts du FMI.

Les souscriptions des pays membres constituent l'origine normale des ressources du Fonds. A chaque pays est assignée une quote-part. Les quotes-parts souscrites sont libérées en devises par les Etats membres à concurrence de 25 %, et en monnaie nationale à concurrence de 75 %.

La position de réserve d'un pays auprès du FMI est égale à la différence entre sa quotepart et la souscription versée en monnaie nationale. La position de réserve de la république d'Haïti auprès du FMI s'analyse comme suit :

	30/09	30/09/2011		30/09/2010		
	1	En milliers de		En milliers de	En milliers de	
	En DTS	gourdes	En DTS	gourdes	gourdes	
Quota FMI	81 900 000	5 227 676	81 900 000	5 090 494	137 182	
FMI, compte nº 1	(36 290 445)	(2 316 419)	(36 290 445)	(2 255 633)	(60 786)	
FMI, compte titres	(45 541 508)	(2 906 914)	(45 541 508)	(2 830 632)	(76 282)	
Total	68 047	4 343	68 047	4 229	114	

- Quota FMI

Le quota FMI correspond à la quote-part exprimée en DTS et attribuée à l'Etat Haïtien dans le cadre de sa souscription lors de son admission au Fonds. Il représente un actif la République d'Haïti. Comme sur les exercices précédents, le quota FMI est resté stable en l'absence de décision par le Conseil d'Administration du FMI d'une augmentation de la quote-part de l'Etat Haïtien.

- Compte FMI nº 1 et compte de titres

Le compte FMI n° 1 et le compte de titres correspondent à la quote-part réglée en monnaie nationale ou sous forme de titres par l'Etat Haïtien. En qualité de dépositaire, la BRH tient ces comptes enregistrant les avoirs du FMI en Gourdes. Ces comptes constituent des engagements de la BRH vis-à-vis du Fonds.

Au 30 septembre 2011, le compte FMI n° 1 et le compte de titres présentent respectivement des soldes créditeurs de G.2.316 millions et G.2.907 millions. En l'absence d'évolution des soldes en DTS de ces comptes, les variations respectives constatées de G.60 millions et G.76 millions, résultent exclusivement de l'appréciation du cours du DTS qui est passé de G.62,155 au 30 septembre 2010 à G.63,83 au 30 septembre 2011.

• Avoirs en droits de tirages spéciaux

Les DTS détenus ont évolué ainsi qu'il suit :

	En DTS
Solde au 30/09/2010	68 891 318
Acquisitions	
Cessions	-
Rémunérations perçues	291 329
Commissions payées	(334 305)
Solde au 30/09/2011	68 848 342

Les rémunérations perçues correspondent aux intérêts payés par le FMI sur les avoirs en DTS. Les commissions payées correspondent essentiellement aux intérêts versés au FMI et calculés sur la base du stock de DTS alloués à l'Etat Haïtien.

Note 6 - Avoirs en monnaies étrangères

Cette rubrique comprend l'encaisse, les dépôts à vue et de garantie à l'étranger, les valeurs en transit et les placements en devises étrangères. Elle se décompose comme suit :

(En milliers de Gourdes)

		`	· ·
	31/09/2011	31/09/2010	Variation
Billets, pièces de monnaie et chèques	753 705	1 368 845	(615 140)
Avoirs dans les banques non résidentes	23 727 268	31 341 047	(7 613 779)
Valeurs en transit sur l'étranger	10 714	961	9 753
Remises en transit en devises sur le pays	5 527	41 757	(36 230)
Collateral	713 283	519 226	194 057
Placements en devises étrangères	52 071 616	33 991 736	18 079 880
Total	77 282 113	67 263 572	10 018 541

• Billets, pièces de monnaie et chèques en USD

Les billets, pièces de monnaie et chèques en devise, essentiellement en dollars, sont constitués par les encaisses détenues au Siège et au Cap Haïtien. Ces encaisses s'analysent comme suit :

	30/09/2011	30/09/2010	Variation
Billets devises guichets	4 374	2 240	2 134
Billets devises non triés	50 723	254 283	(203 560)
Billets devises caveau	632 774	1 073 042	(440 268)
Pièces devises caveau	304	313	(9)
Sous-total Siège	688 175	1 329 878	(641 703)
Billets devises Cap Haïtien	65 530	38 967	26 563
Total	753 705	1 368 845	(615 140)

• Avoirs dans les banques non résidentes

Les avoirs dans les banques non résidentes sont essentiellement constitués des dépôts à vue et se décomposent comme suit :

		En milliers de
Banque	En devises	Gourdes
Correspondants USD		
Citibank NY	102 084 722	4 172 631
Federal Reserve	334 367 624	13 667 009
Citibank Collateral	307 075	12 552
Citibank IDA	422 606	17 274
Bladex	461 226	18 852
Bladex collateral	2 689 052	109 913
Correspondant EUR		
Banque de France	104 692 721	5 729 037
Total		23 727 268

Collateral

Ce compte enregistre les dépôts de garantie constitués auprès de la Citibank New-York pour la mise en place de lettre de crédit, sur demande du Ministère de l'Economie et des Finances haïtien.

• Placements non-résidents

Les placements non résidents sont constitués par un portefeuille de liquidité, en gestion déléguée auprès de gérants de portefeuille aux Etats-Unis. Ils se décomposent comme suit par gestionnaire :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2011 30/09/2010				
	30/09/	2011	30/09	/2010	Variation
		En milliers de		En milliers de	En milliers de
	En USD	gourdes	En USD	gourdes	gourdes
BSAM	-	-	293 091	11 706	(11 706)
FIDELITY INVEST/COLBERT	·				
INVEST MANAG	103 653 115	4 236 739	30 321 499	1 211 056	3 025 683
GOLDMAN SACHS ASSET					
MANAGEMENT	105 777 666	4 323 577	100 000 082	3 994 053	329 524
CITIFX ALPHA LIQUIDITY	43 183 811	1 765 104	-	-	1 765 104
CITIGROUP FUNDING INC.	101 064 583	4 130 934	-	-	4 130 934
MSSB	920 269 076	37 615 262	720 444 669	28 774 921	8 840 341
Total	1 273 948 251	52 071 616	851 059 341	33 991 736	18 079 880

Le portefeuille de la BRH est essentiellement composé de cash et de titres disponibles à la vente gérés par les gestionnaires de portefeuille pour le compte de la BRH. Ces titres sont détenus dans le but d'avoir des liquidités disponibles. Ils sont enregistrés en comptabilité à leur juste valeur.

Ils sont constitués de bons du Trésor et de bons émis par les Agences Fédérales Américaines, d'obligations municipales et de sociétés.

Au 30 septembre 2011, le portefeuille de la BRH se ventile comme suit par catégorie en USD :

Placements	Coût	Juste valeur
Comptes en marché monétaire (cash)	222 807 028	222 807 028
Titres du Gouvernement et d'Agences		
Fédérales américaines	274 350 047	277 775 533
Obligations municipales	29 342 660	31 102 248
Obligations de sociétés	786 858 839	742 263 442
Total	1 313 358 574	1 273 948 251

Note 7 - Participation dans les organismes internationaux

Cette rubrique comprend les participations de l'Etat Haïtien dans le capital des organismes financiers internationaux. Elle s'analyse comme suit au 30 septembre 2011 :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2011	30/09/2010	Variation
Banque Interaméricaine de Développement (BID)	1 634 960	1 599 342	35 618
Banque Internationale pour la Reconstruction et le			
Développement (BIRD)	282 672	276 216	6 456
Banque Caribéenne de Développement (BCD)	97 573	95 344	2 229
Association Internationale de Développement (IDA)	41 483	40 536	947
Société Interaméricaine d'Investissement (SII)	128 345	37 544	90 801
Société Internationale de Financement (IFC)	33 599	32 831	768
Agence de Garantie des Investissements Multilatéraux (MIGA)	6 634	6 482	152
Total	2 225 266	2 088 295	136 971

Ces participations sont souscrites en devises ou en monnaie nationale pour le compte de la République d'Haïti.

Note 8 - Placements locaux

Cette rubrique enregistre exclusivement des avances de fonds accordées à la Banque Nationale de Crédit (BNC) par la République d'Haïti en 2009. Ces avances ont été converties en obligations subordonnées conformément au protocole d'accord signé en date du 29 septembre 2010 entre la BRH et la BNC. Ce protocole fixe la durée des remboursements à 20 ans avec un taux d'intérêt de 1 % l'an.

Sur l'exercice 2011, ces obligations n'ont pas fait l'objet de remboursement par la BNC au titre du capital et des intérêts.

Note 9 - Prêts et avances au Gouvernement et aux collectivités

Cette rubrique comprend les créances détenues sur l'Etat Haïtien et les intérêts à recevoir. Elle s'analyse comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2011	30/09/2010	Variation
Frais différés bons BRH	6 029	7 815	(1786)
Autres prêts et avances au Gouvernement	40 089 237	40 373 466	(284 229)
Intérêts à recevoir sur prêts et avances au Gouvernement	91 654	-	91 654
Total	40 186 920	40 381 281	(194 361)

• Autres prêts et avances au Gouvernement

Le solde se décompose comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Avances différence de change FMI	1 333 126	1 617 379	(284 253)
Avances à consolider	38 756 111	38 755 745	366
Avances à l'Etat / MEF SONAPI	-	342	(342)
Total	40 089 237	40 373 466	(284 229)

- Avances différence de change FMI

Ce poste est constitué des écarts de changes constatés lors des réévaluations mensuelles des comptes qui enregistrent les opérations avec le FMI et qui sont libellés en DTS.

Conformément à l'article 12 du décret du 1^{er} octobre 1952 autorisant le Gouvernement de la République d'Haïti à devenir membre du Fonds Monétaire International, à la fin de chaque année fiscale, toute différence résultant des opérations avec le FMI est supportée par le Gouvernement Haïtien.

Avances à consolider

Ce poste enregistre les créances de la BRH sur l'Etat Haïtien, qui ont fait l'objet de consolidation et/ou de protocole d'accord signés entre les deux parties. Il s'analyse comme suit au 30 septembre 2011 :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2011
Dettes consolidées de l'Etat Haïtien envers la BRH au 30/09/2009 (1)	36 780 637
Dette des institutions publiques envers la TELECO au 31/12/2009 (2)	1 023 479
Billet à ordre du 11 octobre 2007 (2)	951 995
Total	38 756 111

(1) Ce montant correspond à hauteur de G.36 780 422 milliers aux créances de la BRH sur l'Etat haïtien qui ont fait l'objet d'une évaluation contradictoire entre les deux parties et d'un rapport de consolidation signé par le Ministère de l'Economie et des Finances et la BRH au 30 septembre 2009. Il se décompose comme suit en milliers de Gourdes :

Description	Montant
Titres du Gouvernement	1 217 102
Déficit cumulé du Trésor au 30/09/2009	28 655 885
Arriérés d'intérêts	12 435
Autres avances	158 444
Avances à consolider 2007-2008	6 736 556
Total	36 780 422

- (2) Ces créances ont fait l'objet d'un protocole d'accord tripartite en date du 29 septembre 2010 entre le Ministère de l'Economie et des Finances, la BRH et la TELECO. Les termes de ce protocole prévoient :
 - le paiement à la BRH d'une créance de la TELECO sur l'administration publique pour
 G.1 023 millions en vue de l'apurement des créances de la BRH vis-à-vis de la TELECO;
 - le remboursement d'un billet à ordre d'un montant de G.952 millions, datant du 11 octobre 2007 et resté sans couverture. Ce billet à ordre avait été émis par l'Etat Haïtien en faveur de la BRH et correspond au montant décaissé par la BRH pour le compte de l'Etat afin combler le déficit de la SOCABANK.

• Intérêts à recevoir

Dans l'attente de la formalisation des modalités de remboursement des ses sommes dues à la BRH, l'Etat Haïtien s'est engagé à verser un montant annuel de G.1,1 milliard au titre d'intérêts sur sa dette interne vis-à-vis de la Banque.

Sur l'exercice 2011, ce montant a fait régulièrement l'objet de paiement mensuel.

Le solde à la clôture correspond au paiement du mois de septembre et a fait l'objet de remboursement sur la période subséquente.

Note 10 - Prêts et avances aux particuliers et aux autres institutions

Cette rubrique enregistre essentiellement les prêts et avances accordés par la Banque au personnel et à une entreprise publique. Le solde se détaille comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2011	30/09/2010	Variation
Prêts et avances de la Banque Centrale aux entreprises			
publiques	21 140	21 140	-
Prêts et avances au personnel	2 296 431	2 140 511	155 920
Provisions pour créances douteuses	(302 221)	(310 618)	8 397
		:	
Total	2 015 350	1 851 033	164 317

Les prêts et avances au personnel se détaillent comme suit au 30 septembre 2011 :

	30/09/2011	30/09/2010	Variation
Avances au personnel	1 067 507	984 034	83 473
Avances spéciales	231 362	119 722	111 640
Effets escomptés au personnel	13 646	11 327	2 319
Prêts hypothécaires	962 440	1 012 755	(50 315)
Assurance hypothécaire	21 476	12 673	8 803
Total	2 296 431	2 140 511	155 920

Note 11 - Prêts et avances aux institutions financières monétaires et non monétaires

Cette rubrique enregistre les prêts et avances aux institutions financières monétaires, non monétaires et les créances rattachées. Le solde se détaille comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2011	30/09/2010	Variation
Prêts et avances de la banque centrale aux institutions financières non monétaires bancaires	20 438	119 970	(99 532)
Prêts et avances de la banque centrale aux institutions financières non monétaires non bancaires	80 594	83 382	(2 788)
Intérêts à recevoir sur prêts et avances aux institutions financières monétaires et non monétaires	2 779	19 916	(17 137)
Total	103 811	223 268	(119 457)

• Prêts et avances de la banque centrale aux institutions financières non monétaires bancaires

Au 30 septembre 2011, le solde correspond à un prêt d'égal montant octroyé au Fonds de Développement Industriel, au taux d'intérêt de 1 % l'an. La variation constatée sur la période s'explique par le remboursement effectué par le FDI au titre d'un prêt de G.100 millions qui avait été consenti en septembre 2010.

• Prêts et avances de la banque centrale aux institutions financières non monétaires non bancaires

Ce poste correspond aux prêts accordés à la Société Haïtienne d'Epargne.

Note 12 - Immobilisations

Cette rubrique s'analyse comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2011	30/09/2010	Variation
Immobilisations financières	1 995 819	1 990 591	5 228
Immobilisations incorporelles	992	1 077	(85)
Immobilisations corporelles	1 970 425	1 868 204	102 221
Total	3 967 236	3 859 872	107 364

· Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2011	30/09/2010	Variation
Titres TELECO	1 923 381	1 923 381	
Titres BLADEX	72 438	67 210	5 228
Total	1 995 819	1 990 591	5 228

- Titres de participation TELECO

Comme sur les exercices précédents, la valeur des titres de participation à la TELECO n'a pas connu de variation et s'analyse comme suit :

Description	Montant
Valeur au coût d'acquisition des titres	13 600
Quote-part des profits nets de la TELECO	1 909 781
Total	1 923 381

Les titres de participation détenus sur la TELECO ont été initialement comptabilisés à leur coût d'acquisition. Conformément à la méthode de la « mise en équivalence », la BRH a ajusté la valeur comptable de ces titres en y incluant sa quote-part des résultats annuels enregistrés par la TELECO. Cette quote-part a été comptabilisé de 1997 à 2000 sur la base d'états financiers internes de la TELECO non vérifiés. A partir de l'exercice 2001, en raison de l'absence de fiabilité récurrente des états financiers transmis par la TELECO, la BRH a cessé de comptabiliser cette quote-part.

· Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les éléments suivants :

(En milliers de Gourdes)

	Valeurs nettes comptables 30/09/2011	Valeurs nettes comptables 30/09/2010	Variation
Terrains	288 820	288 820	•
Immeubles	878 645	937 271	(58 626)
Matériels et mobilier	8 844	5 500	3 344
Matériel Informatique	64 325	88 763	(24 438)
Matériels roulants	31 222	18 457	12 765
Equipements	45 491	54 576	(9 085)
Installations	1 048	1 341	(293)
Aménagement Ext & Agr	29 508	1 806	27 702
Immobilisations en cours	622 522	471 670	150 852
Total	1 970 425	1 868 204	102 221

Les mouvements de l'exercice 2011 se détaillent comme suit :

- Valeurs brutes

			Matériels et	Matériel	Matériels			Aménagement	Immob en	
	Terrains	Immeubles	Mob	Informatique	Roulants	Equipements	Installations	Ext & Agr	cours	Total
Valeurs brutes au 30 Septembre 2010	288 820	1 172 228	12 470	149 545	27 808	143 067	7 262	5 745	471 670	2 278 615
Entrées	-	-	6 299	7 437	22 631	20 030	1 754	29 199	197 208	284 558
Sorties		-	-	-	-	-	•	- 1	- 1	-
Ecart de réévaluation		-	-	-	-	.		-	-	
Autres mouvements (reclassements/régularisations)		-	- 4211	- 3369	- 5 534	- 63 215	- 64	- 3836	- 46 356	- 126 585
Valeurs brutes au 30 Septembre 2011	288 820	1 172 228	14 558	153 613	44 905	99 882	8 952	31 108	622 522	2 436 588

- Cumul des amortissements

(En milliers de Gourdes)

			Matériels et	Matériel	Matérieis			Aménagement	lmmob en	
	Terrains	Immeubles	Mob	informatique	Roulants	Equipements	Installations	Ext & Agr	cours	Total
Cummul amortissements et provisions au 30 Septembre 2010	-	234 957	6 970	60 782	9 351	88 491	5 921	3 939		410 411
Amortissemet de l'exercice		58 626	2 955	31 875	9 866	28 307	2 047	1 497	-	135 173
Amortissemens liés aux éléments sortis	- 1	-	-	•	-	-	-	-		-
Ecart de réévaluation		-	-	•	-	-				•
Ajustement des provisions		-	-	-		-				-
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	-	-	- 4211	- 3 369	- 5534	- 62 407	- 64	- 3836		- 79 421
Cummul amortissements et provisions au 30 Septembre 2011		293 583	5 714	89 288	13 683	54 391	7 904	1 600	-	466 163

- Valeur nette comptable

			Matériels et	Matériel	Matériels			Aménagement	immob en	
	Terrains	Immeubles	Mob	Informatique	Roulants	Equipements	Installations	Ext & Agr	cours	Total
Valeurs nette comptable au 30 Septembre 2010	288 820	937 271	5 500	88 763	18 457	54 576	1 341	1 806	471 670	1 868 204
Valeurs nette comptable au 30 Septembre 2011	288 820	878 645	8 844	64 325	31 222	45 491	1 048	29 508	622 522	1 970 425

Note 13 - Autres actifs

Les autres actifs se détaillent comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	nder in	<u>-</u>	
	30/09/2011	30/09/2010	Variation
Comptes à recevoir	162 161	126 522	35 639
Remises en transit sur le pays	243 815	293 207	(49 392)
Stock de fournitures de bureau	7 441	7 460	(19)
Stock de billets neufs en transit	741 600	1 033 560	(291 960)
Frais payés d'avances	91 392	96 159	(4 767)
Dépôts de cautionnements	470	470	-
Dividendes à recevoir Bladex	625	-	625
Autres	247 563	232 967	14 596
Total	1 495 067	1 790 345	(295 278)

• Comptes à recevoir

Les recettes fiscales et douanières de l'Etat sont collectées par la BRH qui joue le rôle de caissier de l'Etat. Lorsque la BRH ne dispose pas de succursale dans les lieux de collecte, la Banque Nationale de Crédit (BNC) se charge de la collecte et reverse mensuellement les montants à la BRH.

Le solde de ce poste correspond essentiellement aux recettes du mois de septembre 2011, collectées par la BNC et non reversées à la BRH. Le solde s'apure sur la période subséquente.

• Remises en transit sur le pays

Les remises en transit représentent le solde des opérations de compensation à la BRH et retracent les chèques qui y sont présentés ou reçus. Le règlement intervient avec un jour de décalage. Le solde s'apure sur la période subséquente.

· Stock de billets neufs en transit

Ce poste est constitué des billets et monnaies neufs non encore émis à la clôture de l'exercice.

A l'achat, les signes monétaires sont comptabilisés en engagements hors bilan au prix d'achat, auquel viennent s'ajouter les frais de transport.

A l'émission, les quantités de signes monétaires émises sont valorisées selon la méthode FIFO et comptabilisées au bilan. A la clôture de l'exercice, les billets et monnaies non émis sont traités comme des stocks. Ils font l'objet d'un inventaire physique et sont valorisés selon la méthode FIFO.

Le stock de signes monétaires non émis se décompose comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2011	30/09/2010
Stock de billets neufs	615 396	864 624
Stock de pièces de monnaies	126 204	168 936
Total	741 600	1 033 560

Autres

Ce poste se décompose au 30 septembre 2011 comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2011	30/09/2010	Variation
Encaisse métallique or et argent	2 366	2 677	(311)
Dépôt à terme fonds CERA	12 000	12 000	-
Collection pièces or et argent	55	55	-
Objets d'art	17 091	14 772	2 319
Musée numismatique	18 160	18 160	-
Valeurs à régulariser par service	18 946	6 391	12 555
Avances sur commande	102 564	70 531	32 033
Autres comptes à recevoir	46 769	83 639	(36 870)
Cpte/rec. dessaisissement des banques	1 673	1 673	-
Avances sur quinzaine	149	16	133
Véhicule de fonction/BRH	27 790	23 053	4 737
Total	247 563	232 967	14 596

Le solde est essentiellement constitué des avances sur commandes qui s'établissent à G.102 millions au 30 septembre 2011. Ces avances qui sont relatives à des commandes de biens (véhicules blindés, équipements informatiques) ont été effectuées sur 2011 et s'apurent au fur et à mesure des réceptions.

Bilan - Passif

Note 14 - Billets et monnaies en circulation

Cette rubrique s'analyse comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2011	30/09/2010	Variation
Billets émis Encaisse	26 196 190 (4 868 059)	21 224 190 (1 568 262)	4 972 000 (3 299 797)
Total	21 328 131	19 655 928	1 672 203

Au 30 septembre 2011, la situation comptable des billets en circulation correspond à la différence entre le solde du compte billets émis et la situation de l'encaisse.

La situation détaillée des soldes de l'encaisse est la suivante :

	30/09/2011	30/09/2010	Variation
Petite caisse	40	40	-
Guichets	361 897	574 110	(212 213)
Retrait	2 193 999	512 598	1 681 401
Caveau	2 312 123	481 514	1 830 609
Total	4 868 059	1 568 262	3 299 797

Note 15 - Comptes d'engagements

Cette rubrique comprend les comptes de dépôts en devises et en gourdes du Gouvernement Haïtien, des institutions financières monétaires bancaires, des institutions bancaires résidentes et non résidentes, des entreprises publiques et les bons BRH émis. Elle s'analyse comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2011	30/09/2010	Variation
Engagement en devises	31 904 749	26 522 103	5 382 646
Engagement en monnaie locale	24 282 727	25 005 049	(722 322)
Engagement envers le Gouvernement			
Central	22 950 684	18 843 537	4 107 147
Bons BRH	6 642 999	9 450 999	(2 808 000)
Total	85 781 159	79 821 688	5 959 471

Les comptes d'engagement sont des comptes de dépôts à vue ouverts à la BRH. Ils sont libellés en Gourdes et en devises. Conformément à l'article 38 de la loi du 17 août 1979 créant la BRH, les comptes courants ne sont pas productifs d'intérêt. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Les bons BRH sont des titres non matérialisés émis par la BRH. Ils ont comme objectif principal, le contrôle de la liquidité bancaire en permettant soit de fournir des liquidités, ou de réduire des liquidités excédentaires.

• Engagements en devises

Les comptes engagements en devises de la BRH se décomposent comme suit :

T	(Lit Hillier's de Oodrdes)			
	30/09/2011	30/09/2010	Variation	
Engagements envers les autres institutions non				
résidentes	713 283	519 227	194 056	
Engagements envers les institutions bancaires				
résidentes	29 174 288	24 684 719	4 489 569	
Engagements envers les entreprises publiques	1 874 523	1 099 599	774 924	
Chèques certifiés et comptes spéciaux Dollars	41 006	118 756	(77 750)	
Engagements envers Eximbank	75 039	73 324	1 715	
Engagements en Dollar	31 878 139	26 495 625	5 382 514	
Institutions financières monétaires bancaire Euro	26 576	26 444	132	
Engagements en Euro	26 576	26 444	132	
Compte FMI n° 2	34	34	-	
Engagement en DTS	34	34	-	
Total	31 904 749	26 522 103	5 382 646	

Ces engagements en devises n'incluent pas ceux du Gouvernement Central qui sont détaillés au paragraphe 2.2.1.3.

Ils sont essentiellement constitués d'engagements libellés en dollars et envers les institutions bancaires résidentes et ont évolué comme suit au 30 septembre 2011 :

Nom de compte	30/09/2011	30/09/2010	Variation
SOGEBANK - COMPTE CLEARING US	4 621 611	4 924 694	- 303 083
SOGEBEL - COMPTE CLEARING US	204 279	146 728	57 551
UNIBANK COMPTE CLEARING US DOLLARS	7 442 840	5 580 333	1 862 507
BANQUE NATIONALE DE CREDIT-COMPTE CLEARING US	12 857 061	10 430 205	2 426 856
BANQUE DE L'UNION HAITIENNE-COMPTE CLEARING US	688 195	540 623	147 572
CITIBANK N.A COMPTE CLEARING US	961 774	1 015 169	- 53 395
BANK OF NOVA SCOTIA - COMPTE CLEARING US	393 068	345 949	47 119
CAPITAL BANK CLEARING USD	1 242 270	1 310 551	- 68 281
BANQUE POPULAIRE HAITIENNE-COMPTE CLEARING US	283 028	296 851	- 13 823
BANQUE HAITIENNE DE DEVELOPPEMENT S.A.	- 439	- 429	- 10
B.I.C.H COMPTE CLEARING US	14	14	-
BANQUE DE L'UNION HAITIENNE- COMPTE ESCROW	81 748	79 881	1 867
BANQUE DE L'UNION HAITIENNE-ESCROW ACCOUNT II	60 494	-	60 494
SOFIHDES	17	531	- 514
FONDS DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL - FDI	23 454	13 619	9 835
FDI/FGPC/2416/GR-HA FONDS DE GARANTIE PARTIELLE DE		-	306 555
FDI / FONDS GARANTIE PARTIELLE DE CREDIT FGPC 2416/G	8 3 1 9		8 3 1 9
Total	29 174 288	24 684 719	4 489 569

• Engagements en monnaie locale

Les comptes engagements en monnaie locale de la BRH se décomposent comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2011	30/09/2010	Variation
Dépôts des Institutions financières	21 920 641	21 194 197	726 444
Dépôts entreprises publiques	1 893 712	3 216 204	(1 322 492)
Autres dépôts	468 373	594 648	(126 275)
Total	24 282 727	25 005 049	(722 322)

Les engagements en Gourdes n'incluent pas ceux du Gouvernement Central qui sont détaillés au paragraphe 2.2.1.3. Ils sont pour l'essentiel constitués des dépôts des institutions financières qui ont évolué comme suit :

The state of the s		,	
	30/09/2011	30/09/2010	Variation
UNIBANK S.A. CLEARING	6 770 249	6 226 461	543 788
SOCIETE GENERALE DE BANQUE S.A CLEARING	6 016 247	5 956 570	59 677
BANQUE NATIONALE DE CREDIT - CLEARING	5 064 020	5 533 398	(469 378)
CAPITAL BANK (BANQUE D'EPARGNE & DE			
LOGEMENT) - CLEARING	1 133 644	865 498	268 146
BANK OF NOVA SCOTIA CLEARING GOURDES	970 763	1 011 821	(41 058)
CITIBANK CLEARING GOURDES	960 887	664 422	296 465
BANQUE DE L'UNION HAITIENNE S.A CLEARING	688 838	461 594	227 244
BANQUE POPULAIRE HAITIENNE - CLEARING	229 778	252 821	(23 043)
SOCIETE GENERALE DE BANQUE D'EPARGNE ET DE			
LOGEMENT	64 740	146 553	(81 813)
Autres institutions financières	21 475	75 059	(53 584)
Total	21 920 641	21 194 197	726 444

Les dépôts des entreprises publiques sont constitués par les dépôts de la société d'Electricité d'Haïti à hauteur de G.1.398.355 milliers, au 30 septembre 2011. La baisse de G.1 322 millions constatée s'explique par une aide exceptionnelle de G.1.643 millions reçue en 2010 de la part de l'IDA pour le compte Ministère de l'Economie et des Finances.

• Engagements envers le Gouvernement Central

Les comptes d'engagements envers le Gouvernement central sont constitués de comptes de dépôts, de comptes spéciaux et du déficit du Trésor Public qui s'analysent comme suit :

	30/09/2011	30/09/2010	Variation
Dépôts Gouvernement Central (Dollar)	17 196 552	13 805 464	3 391 088
Dépôts gouvernement central (Euro)	34 201	34 031	170
Dépôts du Gouvernement Central (Gourde)	10 431 721	8 903 214	1 528 507
Dépôts Collectivités locales (Gourde)	111 093	150 239	-39 146
Sous-total Dépôts	27 773 567	22 892 948	4 880 617
Comptes spéciaux (Gourde)	1 170 786	1 114 318	56 468
Déficit budgétaire du Trésor Public (Gourde)	(5 993 669)	(5 163 729)	(829 940)
Total	22 950 684	18 843 537	4 107 147

- Comptes de dépôts

Ce poste enregistre les opérations courantes du Gouvernement Central (dépôts, retraits et virements).

- Comptes spéciaux

Le solde se décompose comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2011	30/09/2010
CPTES.SPEC.TRESOR PENSION CIVILE	1 007 659	794 138
TRESOR PBQ. FDS. EN FIDEICOMMIS	113 417	98 568
FONDS SPECIAL DETTE EXTERNE	49 335	124 884
AUTRES MAIRIES DU NORD	375	535
VALEURS SAISIES UCREF	-	96 193
Total	1 170 786	1 114 318

Compte spécial Trésor Pension Civile

Ce compte enregistre les prélèvements effectués, sur ordre du Trésor Public, sur les recettes collectées pour le compte de l'Etat par la BRH. Ces prélèvements sont destinés aux fonds de pension des fonctionnaires de l'Etat.

Trésor Public, fonds en fidéicommis

Ce compte enregistre les fonds du Trésor Public placés en fidéicommis. Ce compte est alimenté par les prélèvements effectués sur les recettes collectées pour le compte de l'Etat par la BRH.

- Déficit Trésor Public

Ce poste s'analyse comme suit :

	2011
Déficit cumulé non consolidé au 30/09/2010	(5 163 008)
Dépenses de fonctionnement du Trésor Public	(27 922 476)
Recettes Publiques 2011	38 797 725
Fonds de Financement du Trésor Public	11 705 910
Déficit cumulé 2011	(5 993 669)

L'article 2 de la loi du 17 août 1979 créant la BRH précise que la Banque pour objet « d'exercer toutes les activités de Banquier de l'Etat, d'agent financier et fiscal pour toutes ses opérations de caisse et de crédit ».

A cet effet, les recettes douanières, les recettes internes (recettes perçues par la Direction Générale des Impôts) et les recettes diverses (frais payés à l'immigration pour les passeports, les prélèvements effectués sur les salaires des employés pour les assurances du secteur public, frais de visa, permis de séjour,...) sont collectées dans les différents guichets de la BRH pour le compte de l'Etat.

Les dépenses budgétaires du personnel, de fonctionnement et les subventions de l'Etat sont effectuées par la BRH sur ordre de l'Etat.

Le déficit budgétaire correspond à la différence entre les recettes collectées par la BRH et les dépenses effectuées par la BRH, pour le compte de l'Etat

Dans le cadre de la restructuration des actifs de la BRH, les créances de la BRH sur l'Etat y compris les déficits budgétaires cumulés antérieurs à l'exercice 2010 ont fait l'objet d'une consolidation au 30 septembre 2009 et ont été reclassés dans un compte d'attente « Avances à consolider ».

En mars 2011, un projet de protocole d'accord prévoyait le remboursement par l'Etat des créances au 30 septembre 2009 et du déficit budgétaire de 2010, par l'émission de bons du Trésor à l'ordre de la BRH. Toutefois, ce protocole n'a pas été finalisé par les autorités.

Bons BRH

Les bons BRH émis se décomposent comme suit au 30 septembre 2011 par soumissionnaire :

(En milliers de Gourdes)

Soumissionnaires	30/09/2011
BNC	3 847 999
SOGEBANK	1 425 000
CITIBANK	385 000
UNIBANK	350 000
Le Levier	281 000
ВРН	170 000
BNS	150 000
KOTELAM	22 000
Le Garant	10 000
Caisse Ste Anne	2 000
Total	6 642 999

Les bons BRH sont émis par adjudication à des échéances de 7 ou 28 ou 91 jours. Les intérêts sont précomptés et calculés au prorata temporis.

A la date de communication des résultats de l'adjudication, une dette constituée par la valeur totale des bons attribués, est constatée dans les comptes de la BRH en contrepartie :

- des comptes courants des soumissionnaires pour le montant net ;
- d'un compte de charge constatée d'avance (« frais différés bons BRH ») pour le montant des intérêts précomptés.

A l'échéance, la dette constatée lors de l'adjudication est soldée par le compte courant du soumissionnaire et les intérêts débiteurs précomptés sont enregistrés en charge.

Le solde a évolué comme suit, par échéance :

Echéance	30/09/2011	30/09/2010
7 jours	300 000	4 320 000
28 jours	332 000	3 410 000
91 jours	6 010 999	1 721 000
Total	6 642 999	9 451 000

Toutes ces opérations se sont apurées à échéance sur la période subséquente.

Note 16 - Engagements envers le FMI

Cette rubrique s'analyse comme suit :

(Fn	millier	s de	Gour	(sab
١,		11111111	Juc	0001	ucs,

	30/09/2011		30/09/2	30/09/2010	
		En milliers de		En milliers de	En milliers de
	En DTS	gourdes	En DTS	gourdes	gourdes
DTS alloués	64 810 957	4 136 883	64 810 957	4 028 325	108 558
Facilité Elargie de Crédit	16 380 000	1 045 535	8 446 949	525 020	520 515
Total	81 190 957	5 182 418	73 257 906	4 553 345	629 073

DTS alloués

Ce sont des DTS alloués aux pays membres du FMI au prorata de leur quote-part.

• Facilité Elargie de Crédit

Au 30 septembre 2011, ce poste est constitué des tirages au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) accordée à l'Etat haïtien.

En tant qu'intermédiaire entre le FMI et l'Etat, la BRH reçoit les tirages en devises effectués par la République d'Haïti auprès du FMI et règle en devises les échéances. La contre-valeur en Gourdes des tirages est reversée à l'Etat.

Au 30 septembre 2011, les variations de l'exercice ont porté sur les opérations ci-après :

	En DTS
	FEC
Solde au 30/09/2010	8 446 949
Annulation (-)	(8 446 949)
Régularisation Tirages (2010)	8 190 000
Tirage (2011)	8 190 000
Remboursement (-)	
Solde au 30/09/2011	16 380 000

Sur l'exercice précédent, un tirage de DTS.8 190 000 avait été comptabilisé à tort pour DTS.8 446 949. Sur l'exercice 2011, les régularisations nécessaires ont été effectuées.

En mai 2011, dans le cadre du programme ECF, un tirage de DTS.8 190 000 a été reçu par la BRH pour le compte de l'Etat Haïtien.

Note 17 - Contributions et engagements de l'Etat Haïtien sur participation au capital des organismes financiers internationaux

Cette rubrique correspond essentiellement à la contrepartie au passif des participations de l'Etat Haïtien dans le capital des organismes financiers internationaux. Elle s'analyse comme suit au 30 septembre 2011 :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2011	30/09/2010	Variation
Banque Interaméricaine de Développement (BID)	1 634 960	1 599 342	35 618
Banque Internationale pour la Reconstruction et le			
Développement (BIRD)	282 672	276 216	6 456
Banque Caribéenne de Développement (BCD)	97 573	95 344	2 229
Association Internationale de Développement (IDA)	41 483	40 536	947
Société Interaméricaine d'Investissement (SII)	128 346	37 545	90 801
Société Internationale de Financement (IFC)	33 599	32 831	768
Agence de Garantie des Investissements Multilatéraux			
(MIGA)	6 634	6 482	152
Sous-total Sous-total	2 225 267	2 088 296	136 971
Dépôts des organismes internationaux	745 468	726 499	18 969
Total	2 970 735	2 814 795	155 940

Les comptes de dépôts des autres organismes concernent exclusivement les comptes courants de la Banque Interaméricaine de Développement (BID) ouverts dans les livres de la BRH.

Note 18 - Autres passifs

La situation dans les livres de la Banque au 30 septembre 2011 se présente comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2011	30/09/2010	Variation
Provisions pour boni	65 166	51 315	13 851
Provisions pour vérificateurs externes	4773	4 441	332
Provisions pour prime des caissiers	6 569	4 287	2 282
Provisions pour prime état de service, état de séparation			
et pension spéciale	65 274	36 564	28 710
Salaires à payer	22 504	4 585	17 919
Compte à payer	47 632	33 360	14 272
Chèques de direction	35 611	64 793	(29 182)
Fonds non sujets à emploi	153 714	78 207	75 507
Divers créditeurs	1 341 674	411 638	930 036
Engagement sur fonds annulation dette FMI		11 071 812	(11 071 812)
Allègement dette FMI après catastrophe	10 864 581	-	10 864 581
Compte transit exercice fiscal/chèques en circulation	1 500 000	` -}	1 500 000
Autres	135 650	98 336	36 314
Total	14 243 148	11 859 338	2 383 810

· Provisions pour boni

Ce compte enregistre la provision pour boni à payer au personnel de la banque.

Conformément à l'article 154 du code du travail de la République d'Haïti, ce boni est payé lors de la deuxième quinzaine de mois de décembre et représente 1/12 du salaire et autres avantages reçus par l'employé au cours de l'année. Le boni est grevé d'une retenue à la source libératoire de 10 % qui est versée à la Direction Générale des Impôts dans la quinzaine qui suit le prélèvement.

• Provisions pour prime état de service, état de séparation et pension spéciale

Ce poste est constitué essentiellement de la provision pour obligation de fin de service et s'analyse comme suit au 30 septembre 2011 :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2011	30/09/2010	Variation
Provision pour obligation fin de service	53 314	25 446	27 868
Provisions spéciales	11 960	11 118	842
Total	65 274	36 564	28 710

• Provisions pour obligation de fin de service

Cette provision est octroyée au personnel qui part à la retraite. Selon les textes, cette provision est dotée mensuellement à hauteur de 1 % des salaires. Par ailleurs, cette dotation a été renforcée, à la demande du Conseil d'Administration, d'une alimentation forfaitaire de G.22 millions pour l'exercice 2008-2009 et de G.49,5 millions pour l'exercice 2010-2011.

• Compte à payer

Ce poste enregistre les sommes dues par la BRH au titre des dettes fournisseurs et des provisions diverses constituées par le service des ressources humaines. Il s'analyse comme suit au 30 septembre 2011 :

	30/09/2011	30/09/2010	Variation
Cautionnement	7 422	7 242	180
Fournisseurs	13 483	10 041	3 442
Retenues de garantie	3 109	1 969	1 140
Provisions diverses ressources humaines	23 618	14 108	9 510
Total	47 632	33 360	14 272

· Fonds non sujets à emploi

Le poste « Fonds non sujets à emploi » se décompose comme suit

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2011	30/09/2010	Variation
Chèques certifies BRH non réclamés	21 855	21 855	-
Chèques de direction BRH - non réclamés	11 311	9 957	1 354
Fonds délaissés	104 062	32 434	71 628
Chèques en devises BRH en circ. Plus d'un an	16 128	13 613	2 515
Valeurs saisies	358	349	9
Total	153 714	78 208	75 506

Ce poste enregistre essentiellement :

- des chèques (chèques certifiés, chèques de direction et chèques en devises) non réclamés par leurs bénéficiaires pour G.49 millions,
- les fonds délaissés pour G.104 millions et qui sont relatifs aux comptes non mouvementés dans les banques commerciales. Ces fonds sont transférés à la BRH qui est chargée de les conserver dans l'attente d'une éventuelle réclamation des titulaires de comptes.

Divers créditeurs

Le poste « Divers créditeurs » se décompose comme suit :

	30/09/2011	30/09/2010	Variation
Prélèvement assurance	23	344	(321)
Prélèvement Fonds d'urgence	21	_	21
Prélèvement retenue boni	431	320	111
Prélèvement impôt sur le revenu	47	-	47
Prélèvement sécurité sociale	237	237	-
Dépôts reçus en garantie lettres de crédit	103 300	100 940	2 360
Fonds de pension BRH	539 732	-	539 732
Intérêts sur titres ONA/DOUANE	729	575	154
Fonds de pension ex-BNDAI	377	377	-
Recettes ex-BNDAI	24 503	19 667	4 836
Dépôt à terme fonds ex-BNDAI	12 000	12 000	-
Valeurs à régulariser par service	426 359	131 375	294 984
MEF Compte spécial lettres de crédit	144 817	141 509	3 308
Fonds divers USD	89 098	4 294	84 884
Total	1 341 674	411 638	930 036

• Dépôts reçus en garantie lettres de crédit

Ce compte enregistre les provisions de frais prélevés sur les comptes de la clientèle dans le cadre de la mise en place de lettres de crédit.

Selon les procédures de la Banque, ces reliquats sont reversés dans les comptes de dépôts des donneurs d'ordre après mise en place de la lettre de crédit.

• Fonds de pension BRH

Ce compte enregistre les contributions de la BRH et de ses employés au titre du plan de pension des agents assujettis au Fonds. Des prélèvements sont effectués sur les salaires et primes des employés actifs assujettis au Fonds de pension, auxquels s'ajoute la contribution de la Banque représentant 12 % du salaire de l'employé, conformément aux règles prévues par le Fonds de pension.

Cette provision alimente le Fonds en vue de procurer une rente mensuelle aux employés qui sont retraités, selon les prescrits du Fonds de pension de la BRH.

Sur les exercices précédents, la BRH participait conjointement à ce fonds avec la Banque Nationale de Crédit (BNC) et la Banque Populaire de Haïti (BPH). Depuis le mois d'avril 2011, la BRH s'est retiré du fonds commun de retraite et a pris la décision de constituer son propre fonds.

Le solde du compte a évolué sur l'exercice 2011 :

(Lit illillicis de obditaes)	(Eı	n milliers	de Go	urdes)
------------------------------	-----	------------	-------	--------

	2011
Solde au 30/09/2010	-
Detektor (1)	
Dotation (+)	568 718
Allocations aux pensionnaires (-)	28 986
Solde au 30/09/2011	539 732

Les dotations sont constituées à hauteur de G.500 millions, par un approvisionnement d'égal montant conformément à la résolution du Conseil d'Administration du 8 juillet 2011 « en attendant une nouvelle évaluation actuarielle pour déterminer de façon définitive les obligations de la BRH envers le fonds ».

• Valeurs à régulariser service

Le compte « Valeurs à régulariser service » enregistre des opérations initiées par un service et pour lesquelles un traitement définitif est en attente.

• MEF compte spécial lettres de crédit

Ce compte enregistre un dépôt de garantie en dollar, constitué sur les exercices précédents pour la mise en place d'une lettre de crédit pour le compte du Ministère de l'Economie et des Finances. Cette lettre de crédit n'a pas été mise en place. Toutefois, le dépôt de garantie n'a pas été restitué au MEF. Les variations constatées sur ce compte entre 2010 et 2011 sont consécutives aux réévaluations mensuelles, au taux de change de clôture.

Fonds divers USD

Ce compte enregistre principalement les commissions sur transferts internationaux prélevées par les banques commerciales et les sociétés financières pour le compte de l'Etat haïtien. Ces commissions sont transférées dans ce compte dans l'attente de leur reversement à L'Etat Haïtien.

Allègement dette FMI après catastrophe

Ce montant correspond principalement à l'annulation de la dette du FMI dont a bénéficié l'Etat Haïtien en 2010 au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance.

Le 21 juillet 2010, le Conseil d'Administration du Fonds monétaire international (FMI) a décidé l'annulation totale de l'encours des engagements d'Haïti envers le FMI, pour un montant de 178 millions de DTS, soit 268 millions de dollars.

A ce titre un compte bloqué intitulé « Allégement de dette du FMI après catastrophe » a été ouvert dans les livres de la BRH au nom du Gouvernement Haïtien.

Ce compte est destiné à financer des projets de reconstruction de bâtiments administratifs, de logements sociaux et de mise en place de fonds d'aide (fonds de garantie, fonds de stabilisation des taux d'intérêts sur prêts au logement).

L'annulation de la dette avait été préalablement comptabilisée en 2010 dans le compte « engagement sur fonds annulation dette FMI » et a été reclassée dans le compte « Allégement de dette du FMI après catastrophe » en février 2011.

Compte transit exercice fiscal/chèques en circulation

Ce solde correspond à un prélèvement d'égal montant effectué sur le compte « Fonds de financement du Trésor Public », à la demande du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), par la lettre n° 01163 du 30 septembre 2011.

Le solde s'apure intégralement en décembre 2011, suite au virement de ce montant dans les comptes courants du MEF.

Autres

Le poste « Autres » est essentiellement constitué des comptes de dépôts des employés de la BRH et décompose comme suit :

	30/09/2011	30/09/2010	Variation
Autres comptes à payer - Caution El Rancho	250	250	-
Autres assurances véhicules	122	122	-
Dépôt employés BRH Conseil d'administration	2 605	4 272	(1 667)
Dépôt employés Cadre direction	101 938	75 034	26 904
Dépôt employés Cadre exécution	16 173	12 422	3 751
Dépôt employés Cadre de support	450	568	(118)
Dépôt employés Hors cadres	4 408	3 370	1 038
Personnel, avances et autres	9 704	2 298	7 406
Total	135 650	98 336	37 314

Note 19 - Réserve de réévaluation de change

La réserve de réévaluation de change enregistre les bénéfices ou les pertes qui résultent de la réévaluation des avoirs ou des engagements de la BRH, comme stipulé dans l'article 56 de la loi du 17 août 1979 créant la BRH.

Elle s'élève à G.4 171 millions au 30 septembre 2011, contre G.3 974 millions au 30 septembre 2010, soit une hausse de G.197 millions. Cette variation correspond à la différence de réévaluation nette des comptes en devises sur l'exercice 2011, à l'exception des comptes libellés en DTS.

Note 20 - Réserves générales

Ce poste enregistre les pertes et les gains latents qui résultent des réévaluations périodiques du portefeuille de titres de la BRH.

La situation dans les livres de la BRH au 30 septembre 2011 s'analyse comme suit :

(En milliers de Gourdes)

Solde au 30/09/2010 (a)	Gains latents (+) (b)	Pertes latentes (-) (c)	Résultat net latent (b)-(c)= d	Ecart de réévaluation net (e)	Solde au 30/09/2011 (a)+(d)+(e)
68 188	2 705 252	(4 315 220)	(1 609 968)	17 824	(1 523 956)

• Résultat net latent

Les gains et pertes latents constatés résultent de l'évaluation mensuelle à la juste valeur des titres détenus dans le portefeuille de la BRH placés en gestion déléguée auprès de gérants de portefeuille. Conformément aux règles et méthodes comptables en vigueur, la BRH ne constate pas au résultat ces gains et pertes.

Le résultat net latent de l'exercice correspond à une perte de G.1 609 millions. Cette perte est constituée à hauteur G.1 443 millions et 90 % par le portefeuille géré par WACHOVIA Securities. Ce portefeuille correspond à 53 % de la totalité des avoirs placés par la BRH en gestion déléguée.

• Ecart de réévaluation net

Le compte de « réserves générales » est libellé en USD et fait l'objet de réévaluations mensuelles. Ce montant correspond à l'écart net de réévaluation des soldes mensuels.

Note 21 - Allocations en DTS

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	30/09	/2011	30/0	09/2010	Variation
		En milliers de		En milliers de	En milliers de
	En DTS	gourdes	En DTS	gourdes	gourdes
Allocation DTS	13 697 000	874 280	13 697 000	852 178 .	22 102
Total	13 697 000	874 280	13 697 000	852 178	22 102

Le solde en DTS n'a pas connu d'évolution sur 2011.

Note 22 - Réserve de réévaluation de l'or

Le stock d'or est réévalué mensuellement à la juste valeur, sur la base du cours de l'once d'or issu de Bloomberg et converti en gourdes au cours indicatif du dollar US du dernier jour du mois écoulé.

La situation dans les livres de la Banque Centrale au 30 septembre 2011 se présente comme suit :

(En millions de Gourdes)

(En minoris de codi d				mons ac odaracs/
	Encours au			Encours au
	30/09/2010	Plus-value	Moins-value	30/09/2011
Réserve de réévaluation or	97 684	32 937	14 614	116 007

Note 23 - Réserve allocation spéciale retraite

La situation dans les livres de la Banque Centrale au 30 septembre 2011 se présente comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2011	30/09/2010	Variation
Réserve allocation spéciale retraite	97 629	44 646	52 983
Total	97 629	44 646	52 983

Cette réserve fait l'objet d'une dotation mensuelle qui équivaut à 5 % du profit mensuel de la Banque.

Note 24 - Capital et réserves

Le capital et les réserves son restés stables et s'analysent comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2011	30/09/2010
Capital	50 000	50 000
Réserve légale	74 454	74 454
Réserves spéciales	412 825	412 825
Réserve pour réévaluation d'immeubles	719 003	719 003
Total	1 256 282	1 256 282

• Capital social

Conformément à l'article 3 de la loi du 17 août 1979 créant la Banque de la République d'Haïti, le capital social autorisé de la BRH est fixé à G.50 millions. Il peut être augmenté selon les besoins de l'institution.

· Réserve légale

La réserve légale est dotée à hauteur de 10 % des profits nets.

· Réserves spéciales

Les réserves spéciales sont destinées à des fins d'investissement, de placement et d'extension etc. Elles sont dotées à hauteur de 65 % des profits nets.

· Réserves pour réévaluation d'immeubles

Les réserves pour réévaluations d'immeubles correspondent aux surplus net de réévaluation :

- des immeubles en 2006 et suite au séisme en 2010,
- des terrains en 2010.

Le solde se décompose comme suit (en milliers de Gourdes) :

Description	30/09/2011
Immeubles	704 556
Terrains	14 447
	719 003
	======

Note 25 - Résultat des exercices antérieurs

Cette rubrique enregistre essentiellement les résultats cumulés des exercices antérieurs à l'exercice 2011.

Informations sur le compte de pertes et profits

Note 26 - Résultat net d'intérêts

Le résultat net d'intérêts se décompose comme suit :

		(Lii iiiiiiei 3 de	Oddi des)
	30/09/2011	30/09/2010	Variation
Produits d'intérêts	3 000 772	2 588 931	411 841
Produits sur les avoirs dans les banques résidentes	74 055	38 806	35 249
Revenus sur avoirs en devises étrangères	74 055	38 806	35 249
Produits sur portefeuille de titres	1 739 874	1 302 122	437 752
Produits sur opérations de crédit	1 186 843	1 248 003	(61 160)
Intérêts sur prêts au Gouvernement	1 099 847	1 099 859	(12)
Intérêts sur avances au Gouvernement	52	24	28
Intérêts sur avances aux collectivités	-[1	(1)
Intérêts sur créances aux institutions financières monétaires	2 779	-	2 779
Intérêts sur prêts aux institutions financières non monétaires	2 129	202	1 927
Intérêts sur avances aux entreprises publiques	22	23 999	(23 977)
Intérêts sur prêts aux entreprises publiques	-]	32 569	(32 569)
Intérêts sur prise en pension bons BRH	3 149	2 700	449
Intérêts acquis/perçus sur prêts au personnel	44 518	37 795	6 723
Intérêts acquis/perçus sur effets escomptés	978	521	457
Intérêts acquis/perçus sur effets hypothèques	33 369	50 333	(16 964)
Charges d'intérêts	64 701	245 685	(180 984)
Charges sur opérations de crédit	64 701	245 685	(180 984)
Intérêts débiteurs payés sur bons BRH	64 701	219 201	(154 500)
Autres dépenses d'intérêts		26 484	(26 484)
Total	2 936 071	2 343 246	592 825

Note 27 - Résultat sur ventes de valeurs mobilières

Ce poste enregistre les gains et les pertes résultants des ventes des titres détenus dans le portefeuille de la BRH en gestion déléguée.

Au 30 septembre 2011, le résultat sur les ventes de valeurs mobilières est un gain qui s'élève à G.4 millions, contre une perte de G.327 millions au 30 septembre 2010.

Note 28 - Autres produits

Les autres produits comprennent les frais de virement perçus de la clientèle, les commissions et agios sur les chèques, sur les transferts et sur les lettres de crédit.

Note 29 - Charges d'exploitation générale

Les charges d'exploitation générale ont évolué comme suit :

(En milliers de Gourdes)

·	(Eli illiniers de Courdes)			
			Variation	
	30/09/2011	30/09/2010	Valeur	%
Charges d'exploitation générale				ĺ
Coûts de fabrication des billets et des pièces de monnaie	291 960	302 733	(10 773)	-4%
Rémunérations et charges sociales	1 884 116	1 082 434	801 682	74%
Dépenses administratives	299 844	236 810	63 034	27%
Dotation aux amortissements	135 920	137 657	(1 737)	-1%
Perte nette du au séisme	-	121 000	(121 000)	-100%
Dépenses relatives à la gestion des actifs	44 255	42 148	2 107	5%
Dons	29 956	15 867	14 089	89%
Autres dépenses	1 151	82 513	(81 362)	-99%
Dotations pour mauvaises créances	10 911	106 895	(95 984)	-90%
Dotations pour risques et charges	195 787	-	195 787	100%
Total	2 893 900	2 128 057	765 843	36%

• Rémunérations et charges sociales

Les rémunérations et charges sociales se détaillent comme suit :

	30/09/2011	30/09/2010	Variation
Salaires et autres compensations	1 032 986	835 981	197 005
Bénéfices sociaux	182 837	136 701	46 136
Contributions - Fonds de Retraite (a)	560 873	46 662	514 211
Formation	35 660	44 595	(8 935)
Autres	71 760	18 495	53 265
Total	1 884 116	1 082 434	801 682

• Salaires et autres compensations

Ce poste enregistre les salaires de base, les heures supplémentaires et autres gratifications.

Contributions - Fonds de retraite

Ce compte enregistre la part employeur des contributions au fonds de pension des agents de la BRH. Cette contribution s'établit à 12 % du salaire de l'employé, conformément aux règles prévues par le Fonds de Pension.

La variation de G.514 millions enregistrée sur ce compte entre 2010 et 2011 s'explique essentiellement par l'approvisionnement au mois d'août 2011, de G.500 millions sur décision du Conseil d'Administration au mois d'août 2011

Autres

Ce poste enregistre essentiellement les congés payés aux agents partis en congés durant la période et la dotation de l'obligation de fin de service.

La variation de G.53 millions enregistrée sur ce compte s'explique essentiellement par l'approvisionnement du compte, sur résolution du Conseil, au titre de l'obligation de fin de service d'un montant de G.49,5 millions.

Dotations pour risques et charges

Ce montant correspond à la provision pour risques constituée par la BRH au titre d'un litige opposant la Banque Populaire Haïtienne (BPH), la BRH et un client de la BPH dans le cadre d'une opération de SWAP en dollars. La BPH est une institution supervisée par la BRH qui est membre du Conseil d'Administration de la BPH.

La BPH et la BRH ont été solidairement condamnées par un jugement du tribunal de première instance, confirmé par la cour d'appel, à payer un montant total de USD.4 790 millions. Ce montant a été intégralement provisionné par la Banque.

Divers

Note 30 - Opérations avec les parties liées

La BRH désigne comme parties liées les membres du Conseil d'Administration, l'Etat Haïtien, ainsi que le personnel de direction comprenant le Gouverneur, le Gouverneur-Adjoint, le Directeur Général et les autres hauts responsables de direction de la Banque.

La BRH est dirigée par un Conseil d'Administration dont les membres sont nommés pour une période de trois (3) ans, renouvelable par arrêté du Président de la République. Conformément aux dispositions de la Constitution de 1987, ils sont ratifiés par le Sénat de la République.

Le Conseil est composé:

- du Gouverneur, qui remplit la fonction de Président du Conseil,
- du Gouverneur-Adjoint, qui remplit la fonction de Vice-président du Conseil,
- de trois (3) membres, dont l'un exerce la fonction de Directeur Général.

Les transactions effectuées avec les membres du Conseil d'Administration sont essentiellement des prêts et avances. Les membres du Conseil d'Administration ne bénéficient pas de prêts ou avances qui ne soient pas accessibles aux autres membres du personnel. Ces prêts et avances ont évolué comme suit :

	2011	2010
Avances	29 533	4 2 1 9
Prêts hypothécaires	27 210	27 747
Total	56 743	31 966

Note 31 - Procédure judiciaire

Au 30 septembre 2011, le risque financier des actions en justice contre la BRH s'élève à G.196 millions. Ce risque a été intégralement provisionné

Note 32 - Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.